

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE GUARGUALE (Corse du Sud)

Date de l'acte : 06 Mars 2020

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Don Roccu MALAMAS, Notaire au sein de la SCP Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, notaire associé à SARROLA-CARCOPINO (Corse-du-Sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017.

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de,

Monsieur Salah **BENDJEDDOU**, chirurgien-dentiste, et Madame Béatrice Dominique **CAVERT**, professeur des Ecoles, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75009)42, rue d'Amsterdam. Monsieur est né à MELLILA AÏN CHARCHAR (ALGERIE) le 6 mars 1952, Madame est née à PARIS (75017) le 28 novembre 1954. Mariés à la mairie de PARIS (75018) le 28 septembre 1983 sans contrat.

Portant sur les biens suivants :

Sur le territoire de la commune de GUARGUALE (Corse-du-Sud), 20128, Lieudit Guarguale, Une parcelle de terre cadastrée section B n°256 pour une contenance de 69 ca.

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017.

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire ";

Il ne peut être contesté dans que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me MALAMAS